


NATURE DU CONTRÔLE Volontaire total	(3) DATE DU CONTRÔLE 22/05/2026	N° DU PROCÈS-VERBAL 26036855																																																													
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE	(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ																																																														
Défavorable pour défaillances critiques	Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié																																																														
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ	Défaillance(s) critique(s) 1.1.13.a.3. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure excessive (marque minimale non visible), AVG,AVD. Défaillance(s) majeure(s) 3.3.1.b.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RETROVISEURS : Miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé, D. 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences, AVG. 5.2.3.e.2. PNEUMATIQUES : L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint, AVD,AVG. 6.1.4.a.2. PARE-CHOCs, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIÈRE : Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact, AVD. 6.1.5.c.2. SUPPORT DE ROUE DE SECOURS (LE CAS ECHEANT) : Roue de secours mal attachée au support 8.2.22.c.2. OPACITE : Le relevé du système OBD indique un dysfonctionnement important Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P1451 8.2.22.e.2. OPACITE : Contrôle impossible des émissions à l'échappement Défaillance(s) mineure(s) 0.3.1.c.1. PLAQUE CONSTRUCTEUR : Non-concordance avec la frappe à froid 1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé, AVG,AVD.																																																														
Non concerné par un contrôle technique volontaire																																																															
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE																																																															
Non concerné par un contrôle technique volontaire																																																															
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE																																																															
N° D'AGRÈMENT : S013S227 (9) RAISON SOCIALE : MARIGNANE AUTO BILAN (3) COORDONNÉES : Tel. : 0442888800 Espace Carthage 13700 MARIGNANE																																																															
(8) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR																																																															
N° D'AGRÈMENT : 013S1572 SIGNATURE : 																																																															
IDENTIFICATION DU VÉHICULE																																																															
(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation GS-871-RD (F) 28/11/2023 28/11/2023 (Date de 1 ^{ère} mise en circulation)																																																															
Marque Désignation commerciale RENAULT EXPRESS																																																															
(1) N° dans la série du type (VIN) (5) Catégorie internationale Genre VF1RJK00871017440 N1 CTTE																																																															
Type/CNIT Énergie M10RENC7E73M122 GO																																																															
Document(s) présent(e) Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice																																																															
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ	MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																																																														
38626																																																															
MENTIONS LÉGALES																																																															
- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. - Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques). - En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique. - Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). - Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse; text-align:center;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIÈRE</th> </tr> <tr> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à + 8m/km):</td> <td colspan="4">+6.1m/Km</td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension (≤30%):</td> <td colspan="2">1%</td> <td colspan="2">2%</td> </tr> <tr> <td>Forces verticales :</td> <td colspan="2">847daN</td> <td colspan="2">497daN</td> </tr> <tr> <td>Frein de service :</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage :</td> <td>308daN</td> <td>304daN</td> <td>159daN</td> <td>172daN</td> </tr> <tr> <td>Déséquilibre (<20%):</td> <td colspan="2">2%</td> <td colspan="2">8%</td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage (efficacité) :</td> <td>308daN</td> <td>304daN</td> <td>159daN</td> <td>172daN</td> </tr> <tr> <td>Taux d'efficacité (≥ 50%):</td> <td colspan="4">70%</td> </tr> <tr> <td>Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%):</td> <td colspan="4">18%</td> </tr> <tr> <td>Feux de croisement (-2,5% a -0,5%)</td> <td>+0.0%</td> <td colspan="2">-1.0%</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					AVANT		ARRIÈRE		G	D	G	D	Ripage (-8 à + 8m/km):	+6.1m/Km				Dissymétrie suspension (≤30%):	1%		2%		Forces verticales :	847daN		497daN		Frein de service :					Forces de freinage :	308daN	304daN	159daN	172daN	Déséquilibre (<20%):	2%		8%		Forces de freinage (efficacité) :	308daN	304daN	159daN	172daN	Taux d'efficacité (≥ 50%):	70%				Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%):	18%				Feux de croisement (-2,5% a -0,5%)	+0.0%	-1.0%		
	AVANT		ARRIÈRE																																																												
	G	D	G	D																																																											
Ripage (-8 à + 8m/km):	+6.1m/Km																																																														
Dissymétrie suspension (≤30%):	1%		2%																																																												
Forces verticales :	847daN		497daN																																																												
Frein de service :																																																															
Forces de freinage :	308daN	304daN	159daN	172daN																																																											
Déséquilibre (<20%):	2%		8%																																																												
Forces de freinage (efficacité) :	308daN	304daN	159daN	172daN																																																											
Taux d'efficacité (≥ 50%):	70%																																																														
Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%):	18%																																																														
Feux de croisement (-2,5% a -0,5%)	+0.0%	-1.0%																																																													